

# LA MUSIQUE EN CAEM

## CARREFOUR D'ANIMATION ET D'EXPRESSION MUSICALES



Lieu de formation, de pratique et de plaisir musical, le CAEM permet l'accès à une culture musicale de qualité. Ouvert à tous, amateurs et professionnels peuvent s'y retrouver, se former, échanger, partager, s'informer avec un même dénominateur commun : la musique.



*Le CAEM permet aux individus de perfectionner leurs démarches dans des domaines artistiques pluridisciplinaires, d'aborder collectivement des styles et des genres musicaux diversifiés, et de pratiquer à tout âge de la vie.*



### LE CONCEPT DU CAEM

Le concept du Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales (CAEM) a été créé par la Fédération des CMR afin d'élargir l'offre d'éducation et de pratiques musicales en complémentarité de la musique à l'école et des structures existantes.

Les CAEM se sont développés pour prendre en compte les disparités et les nouveaux besoins exprimés par différents publics :

- € Collectivités et acteurs locaux souhaitant élargir l'offre culturelle dans des lieux de proximité,
- € Parents voulant pour leurs enfants une formation vivante, sensible, positive, active par la diversité pédagogique et artistique,
- € Jeunes, adultes, musiciens amateurs désirant pratiquer la musique autrement, perfectionner leurs démarches artistiques, aborder collectivement le renouvellement des styles et des genres musicaux.

En 2012, 17 CAEM, petites maisons de la musique ouvertes à tous les publics en milieu rural et urbain, accueillent 2 400 usagers. Plus de 160 professeurs, intervenants, musiciens, artistes, travaillent au sein des CAEM ; c'est plus de 1 180 heures hebdomadaires d'activités.

Ces lieux de convergence culturelle ouverts permettent de pratiquer la musique à tout âge de la vie. Selon le contexte culturel local, ils proposent de la formation musicale, des ateliers de pratique instrumentale, des pratiques d'ensemble, des lieux de répétition, de l'accompagnement au projet, du conseil, de l'information, en direction des musiciens, des associations, des collectivités locales, etc...

Aujourd'hui, face à une demande accrue en matière de formation, de pratiques amplifiées, d'ensemble, d'orchestre et de pratique amateur adultes, les CAEM développent des partenariats pertinents à l'échelle territoriale et sociétale. Ils mettent en œuvre des projets d'animation locale, transversaux, intergénérationnels et citoyens.

## LES CAEM

CAEM de Bourgueil, Bourgueil (37) - CAEM La cale à musiques, Boucau (64) - CAEM de Castelnau d'Estretfonds, Castelnau d'Estretfonds (31) - CAEM de Cruas, Cruas (07) - CAEM de Dieulefit, Dieulefit (26) - CAEM L'Apprenti Musicien, Bessières (31) - CAEM Les Amis de l'École, Saint-Germain-sur-Morin (77) - CAEM de Loire-sur-Rhône, Loire-sur-Rhône (69) - CAEM de Moyenne Durance, Saint Auban (04) - CAEM La Musique des Arts, Nivillac (56) - CAEM Planoise, Besançon (25) - CAEM de Pontpoint, Pontpoint (60) - CAEM de Tulette, Tulette (26) - CAEM de Varennes-sur-Loire, Varennes-sur-Loire (49) - CAEM du Véron, Avoine (37) - CAEM Villersois, Villers-Saint-Paul (60) - CAEM de Prévessin-Moëns, Prévessin-Moëns (01)

WWW.LESCMR.ASSO.FR





## LES CAEM

C'EST PLUS DE **2400** USAGERS

**1180** HEURES HEBDOMADAIRES

**17** STRUCTURES

DANS **13** DÉPARTEMENTS

### LE CAEM MODE D'EMPLOI

Créé en partenariat avec des collectivités publiques et privées partenaires de la stratégie culturelle locale, le CAEM s'appuie sur l'organisation et les moyens de la Fédération nationale des CMR.

À l'initiative d'un particulier, d'une association, d'une collectivité :

Le CAEM peut-être une association loi 1901 affiliée à la Fédération pour être au plus près de l'action culturelle locale. Celle-ci est intégrée au réseau CMR : coordinateurs, associations départementales, siège fédéral.

Les CMR admettent également la possibilité au CAEM d'être autonome. Il assume dans ce cas la gestion et l'organisation de ses activités en totalité.

Dans ces deux cas, les conditions du partenariat sont précisées par une convention d'affiliation.

Le CAEM peut être géré directement par la fédération, pour tout ou partie de ses activités. Le partenaire délègue alors à la fédération, par la signature d'un Protocole d'Accord, la gestion des salaires et le suivi des musiciens-intervenants.

Les sources de financement peuvent être constituées par :

- € les adhésions (personnes physiques ou morales)
- € les recettes propres (cotisations, droits d'inscription, conventions de partenariat...)
- € les subventions (commune, département, région...)
- € des dons et des actions de mécénat

Ils peuvent être complétés par la mise à disposition gratuite et l'entretien des locaux d'activités par des collectivités ou organismes partenaires.

Suivant le cas, le CAEM peut être administré par des bénévoles. Des professionnels qui disposent d'une formation technique et pédagogique correspondant à la nature des activités, à leur spécificité et aux publics concernés, encadrent les activités.

Le statut du musicien salarié s'appuie sur la Convention Collective Nationale de l'Animation.

Une commission fédérale des CAEM est chargée de suivre au quotidien ce secteur d'activités, elle mène une réflexion sur la pédagogie et participe au soutien et au développement de ces structures.

## COMMENT METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT AVEC LES CMR ?

### VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Vous souhaitez créer une structure musicale dans votre région : notre réseau est là pour vous soutenir dans votre action.

### VOUS ÊTES DÉJÀ CONSTITUÉ EN ASSOCIATION

Si vous souhaitez que votre structure bénéficie du label CAEM et fasse partie d'un réseau, la fédération étudie votre demande d'affiliation. La charte des CAEM fixe les critères de fonctionnement et d'approche de l'activité que l'on doit retrouver dans les CAEM.

### VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Vous pouvez favoriser la création d'une association locale et/ou gérer directement l'activité musicale du CAEM par la signature d'un protocole d'accord avec la fédération.

Dans ces deux cas, l'action du CAEM sera en lien direct avec le réseau CMR, pour être au plus près de l'action culturelle locale

## LES CAEM EN ACTION...

### LE CAEM DANS LE QUARTIER

Le CAEM Planoise de Besançon (25) est une structure associative dont l'attraction géographique principale est le quartier. Outre les activités généralement observées dans la plupart des CAEM (cours d'instruments individuels et collectifs, ateliers de formation musicale, de sensibilisation ou d'éveil à la musique...), il contribue à la démocratisation de l'accès à la culture à travers diverses actions d'animation musicale :

- partenariats avec les associations de quartier, maison pour tous, relais jeunesse, centre de loisirs, écoles, CAT, comité des fêtes...
- mise à disposition des locaux et du matériel de sonorisation ;
- ateliers d'apprentissage instrumental variés : djembé, derbouka, rock, blues, jazz...
- pratique vocale importante : chorales d'enfants, d'ados, d'adultes, 3<sup>ème</sup> âge, petits groupes vocaux, ateliers de technique vocale...
- ateliers à destination d'handicapés mentaux et moteurs.

Le CAEM en quartier est attentif au caractère social de son projet. Les rencontres des publics y sont nombreuses et permettent des croisements de générations, de cultures... La pratique collective y apparaît comme vecteur fédérateur entre les musiciens, adhérents, citoyens.

### DES CAEM EN RÉSEAU EN INDRE ET LOIRE

Situés à proximité géographique les uns des autres, trois CAEM de la région du Véron et du Bourgueillois ont initié au fil des années des collaborations permettant de favoriser les actions en réseau.

Tout en étant autonomes et en parfaite adéquation avec la politique culturelle des collectivités, ces CAEM dispensent de manière commune des activités qu'ils n'auraient pu, dans cette zone rurale, créer individuellement.

De nombreux ateliers sont ouverts aux usagers des différentes structures : jazz, rock, chant, guitare d'accompagnement, initiation au synthétiseur...

Le recrutement des professeurs et la création de classes peuvent se faire en commun.

Ce travail en réseau donne une cohérence et une richesse aux activités proposées. Il permet à ces structures, au-delà de l'enseignement musical traditionnel, de répondre aux demandes d'une large population, de mutualiser des moyens financiers, techniques mais aussi humains, et de s'intégrer à part entière dans le paysage culturel de ce territoire.

### MUSIQUES AMPLIFIÉES AU CAEM LA CALE À MUSIQUES

Le CAEM Sud touche un milieu à la fois rural et urbain (agglomération de Bayonne, Sud des Landes et Pays Basque intérieur). Il travaille en complémentarité des Rock School locales, en proposant aux groupes amateurs et en voie de professionnalisation deux types de services :

- € Un accompagnement à la répétition musicale :  
Un musicien conseil, par son écoute objective, soutient et conseille le groupe de musiques amplifiées sur son lieu de répétition, sans aucun jugement, dans un respect total de la création et des choix artistiques de celui-ci. Le contenu des interventions du musicien conseil est élaboré en fonction des besoins et des attentes de chaque groupe.
- € Un accompagnement à la diffusion :  
Le CAEM aide les acteurs culturels et les groupes locaux pour la formalisation de projets de diffusion, le développement de concerts sur de nouveaux lieux, la promotion des spectacles et la mise en relation des amateurs avec les professionnels.